



CHSLD et EPC : un premier pas vers les ratios professionnelles en soins / patient-e-s

Plus jamais une professionnelle en soins ne devra soigner seule 125 patient-e-s la nuit dans un CHSLD!

Une cible québécoise est fixée : 470 à 500 heures de soins par lit par année pour chaque patient-e résidant en CHSLD ou dans un établissement privé conventionné (EPC).

Actuellement, certain-e-s patient-e-s n'ont droit qu'à 374 heures de soins par lit par année!

Du renfort s'en vient!



Pour atteindre la cible, 12 % à 25 % du nombre de professionnelles en soins sur les équipes de base en CHSLD et EPC viendront s'ajouter.

Et 1 000 équivalents temps complet seront ajoutés à la grandeur du Québec.

Des résultats concrets :

- Des soins plus sécuritaires et de meilleure qualité pour les patient-e-s;
- Des équipes de travail stabilisées;
- Une charge de travail réduite;
- Davantage de temps pour soigner les patient-e-s.

Parce que travailler en CHSLD et en EPC c'est humainement éprouvant, toutes les professionnelles en soins y travaillant auront droit à une prime qui sera à la même hauteur que celle offerte aux préposées aux bénéficiaires.

La FIQ mène la bataille pour des ratios sécuritaires pour le bien des patient-e-s et de toutes les professionnelles en soins !

